

BIOSÉCURITÉ

Recommandations pour les exposants



AVANT L'EXPOSITION

1. Assurez-vous que toutes les vaches laitières en lactation que vous comptez apporter à une foire ou une exposition ont obtenu un [résultat négatif](#) pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) A(H5N1) à un test de dépistage approuvé dans les 7 jours précédant leur arrivée sur le site de l'exposition.

2. Veillez à :

- contacter les organisateurs pour connaître les exigences propres à l'exposition avant la tenue de l'événement.
- connaître les [exigences](#) relatives au retour du bétail au Canada, dans le cas d'une exposition ayant lieu aux États-Unis.
- rappeler aux exposants qu'un délai supplémentaire est nécessaire pour que les vétérinaires de troupeau puissent se rendre sur place et prélever des échantillons, et pour que les échantillons soient traités et analysés dans un laboratoire agréé.
 - Par exemple, si vous comptez participer à une exposition le 31 août, la date la plus tardive à laquelle le test est considéré comme étant acceptable est le 24 août.

3. Nettoyez et désinfectez tout le matériel que vous envisagez apporter à l'événement (par exemple, le matériel d'alimentation, les outils de nettoyage, le matériel de toilettage, l'intérieur et l'extérieur des véhicules et des remorques, l'équipement de traite portable, etc.) à l'aide de [désinfectants sécuritaires et approuvés](#)

4. Familiarisez-vous avec les signes de l'influenza chez les bovins (p. ex., diminution de la production de lait, de l'appétit et de la motilité du rumen, lait épais ou décoloré, léthargie, fièvre et/ou déshydratation, signes de mammite dans un ou plusieurs quartiers, fumier sec, constipation, écoulements nasaux ou diarrhée dans certains cas) et ne participez pas à un événement animalier si votre bétail en est atteint.

5. Évitez de mélanger des animaux provenant de lieux/exploitations différents une fois le test de dépistage effectué. Les animaux provenant de différents troupeaux doivent être transportés séparément afin de minimiser le risque de contamination croisée.

6. Travaillez avec le vétérinaire de votre troupeau pour vous assurer que les animaux :

- N'ONT PAS séjourné dans un endroit où ils ont été en contact avec des troupeaux laitiers ayant des cas connus d'infection à l'IAHP A (H5N1) au cours des 60 derniers jours (p. ex., dans un État des États-Unis).
- ne présentent aucun signe clinique de maladie potentiellement infectieuse, contagieuse ou transmissible.
- sont en bonne santé et ont reçu les principaux vaccins.

7. Assurez-vous que vous ne présentez aucun symptôme de maladie respiratoire lorsque vous assistez à une exposition et que vous n'avez pas voyagé à l'étranger ou visité une ferme où il existe un cas positif à l'IAHP A (H5N1) au cours des 72 heures précédant l'événement.

BIOSÉCURITÉ

Recommandations pour les exposants



PENDANT L'EXPOSITION

- 1. Signalez** immédiatement aux organisateurs tout problème de santé animale. Il est recommandé aux organisateurs d'avoir un vétérinaire sur place ou de garde pour gérer les problèmes ou les urgences de santé animale. Voir les directives de [Agence canadienne d'inspection des aliments - Guide à l'intention des vétérinaires](#).
- 2. Ne partagez pas** le matériel ou le personnel avec d'autres exposants et évitez tout contact étroit avec les animaux des autres exposants. Si l'équipement est partagé, veillez à le nettoyer et à le désinfecter entre chaque utilisation
- 3. Prenez des** mesures pour :
 - prévenir/minimiser le contact museau à museau avec d'autres animaux d'élevage.
 - minimiser les contacts entre animaux et humains
 - éviter l'utilisation de sources d'eau communes
 - minimiser le stress des animaux en les gardant au frais et à l'aise, et en leur fournissant de la nourriture et de l'eau.
 - gérer le fumier et la litière (par exemple, établir des sites de collecte du fumier nettoyables renfermant la litière, le fumier et l'urine).
- 4. Suivez** les conseils des organisateurs de l'événement en ce qui concerne les mesures de biosécurité, y compris les mesures relatives à la manipulation et à l'élimination du lait cru.
- 5. Veillez** à ce que les personnes qui s'occupent des animaux :
 - se lavent les mains et portent des gants jetables.
 - utilisent uniquement des vêtements et des bottes propres pour interagir avec les animaux de la foire et pour les interactions entre animaux. De plus, elles ne doivent pas utiliser les mêmes vêtements pour s'occuper des animaux à la maison et à la foire.
 - nettoient et désinfectent soigneusement les bottes, les vêtements et tout le matériel, y compris les véhicules de transport, avant de les rapporter dans votre ferme (en contact avec le reste de votre troupeau).
 - envisagent d'utiliser un masque bien ajusté tel que le masque N95 lorsqu'elles sont en contact avec les animaux et de rester à la maison si elles présentent des signes de maladie.
- 6. Jetez** les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans les points de collecte désignés par l'organisateur immédiatement après leur utilisation afin d'éviter toute contamination et de minimiser les risques d'exposition.
- 7. Ne nourrissez pas** d'autres animaux avec du lait cru et ne buvez pas ou n'offrez pas de lait cru aux visiteurs.

BIOSÉCURITÉ

Recommandations pour les exposants



APRÈS L'EXPOSITION

AVANT DE RENTRER CHEZ VOUS

- 1. Éliminez** la litière, le foin et les aliments inutilisés, nettoyez et désinfectez tout le matériel (harnachement, seaux, pelles, brouettes, vêtements et chaussures).
- 2. Débarrassez-vous** des gants, masques, protections oculaires et couvre-bottes à usage unique, si vous en avez utilisé.
- 3. Lavez-vous** soigneusement les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé un objet ayant été en contact avec des animaux. Utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.

AU MOMENT DE RENTRER CHEZ VOUS

- 1. Prenez** une douche, mouchez-vous et mettez des vêtements et des chaussures propres.
- 2. Nettoyez** et désinfectez les véhicules et les remorques utilisés pour le transport des animaux lorsque vous rentrez chez vous après l'exposition.
- 3. Gardez** et trayez les animaux ayant participé à l'exposition séparément des autres animaux pendant 30 jours et assurez-vous qu'ils ont obtenu un résultat négatif pour l'IAHP A (H5N1) à un test de dépistage approuvé avant de les réintroduire dans le troupeau.
 - **Nourrissez** les animaux qui reviennent d'une exposition en dernier, et utilisez de l'équipement séparé (fourches, pelles, seaux, etc.) pour ces animaux.
- 4. Portez** des bottes et des vêtements différents lorsque vous travaillez avec des animaux qui reviennent d'une exposition.
- 5. Lavez-vous** soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Ce document d'orientation a été élaboré en collaboration avec plusieurs chefs des services vétérinaires provinciaux, l'industrie, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de santé publique du Canada. Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées en fonction des cas nouveaux et des orientations réglementaires.



info@animalhealthcanada.ca



www.animalhealthcanada.ca



SantéAnimaleCanada